

LA « RÉFORME » DES RETRAITES EN 5 MINUTES



INCERTITUDES

À CHACUN.E D'ACQUÉRIR DES POINTS TOUT AU LONG DE SA CARRIÈRE. GARE AUX ALÉAS DE LA VIE, **C'EST CHACUN.E POUR SOI.**

MÊME POUR LES « CHANCEUX » JUSQU'À 64 ANS, LE PARCOURS DU COMBATTANT SE POURSUIT.

L'ÉTAT FIXE LE « BUDGET DES RETRAITES » CORRESPONDANT CHAQUE ANNÉE AU MONTANT DES COTISATIONS ENCAISSÉES. **PAS UN CENTIME DE PLUS, C'EST CELA LA « RÈGLE D'OR »!**

AUX SYNDICATS « CONSENTANTS » LES BASSES ŒUVRES, EN RESPECTANT CE BUDGET, DE « DÉCIDER » SI LA VALEUR DU POINT BAISSÉ, SI L'ÂGE DE DÉPART EST REPOUSSÉ, VOIRE LES DEUX SIMULTANÉMENT.

AVEC PLUS DE RETRAITÉ.ES, LE RÉSULTAT ATTENDU C'EST LA DÉVALORISATION DE LA VALEUR DES POINTS, ÂGE DE DÉPART REPOUSSÉ, JUSQU'OU ? INCERTITUDE MAXIMUM !



INÉGALITÉS

ET LES FEMMES ?

MAJORATION MAXI DE 8.5% PAR PARENT AU LIEU DE 10%, PENSION DE RÉVERSION À 64 ANS AU LIEU DE 55.

SUPPRESSION DE LA PRISE EN COMPTE DES DROITS FAMILIAUX (TEMPS PARTIEL, CONGÉ PARENTAL, TRIMESTRES DE BONIFICATION LIÉS À MATERNITÉ)

ALLONGER LES PÉRIODES DE TRAVAIL, C'EST PÉNALISER LES FEMMES PARCE QU'ELLES ONT STRUCTURELLEMENT DES CARRIÈRES PLUS COURTES, DU FAIT DE LA FAMILLE.

L'ÉGALITÉ N'EST PAS L'ÉQUITÉ !



AGE DE DÉPART

L'ÂGE LÉGAL SERAIT MAINTENU À 62 ANS **MAIS** UN ÂGE DIT D'ÉQUILIBRE (COMME DANS « ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ») SERAIT INSTAURÉ À **64 ANS**, DÈS 2022.

UNE **DÉCOTE DE 5 %** SERAIT APPLIQUÉE **PAR ANNÉE EN MOINS, DURANT TOUTE LA RETRAITE**, MÊME POUR LES GÉNÉRATIONS NÉES AVANT 1975.

RIEN N'EMPÊCHERAIT DANS LE FUTUR DE REPOUSSER ENCORE CET ÂGE D'ÉQUILIBRE.

C'EST LA PROMESSE DE FINS DE CARRIÈRE AU CHÔMAGE OU EN INVALIDITÉ, ET DU MINIMUM VIEILLESSE...

**PRÉCARITÉ UN JOUR,
PRÉCARITÉ TOUJOURS...**



PENSIONS EN BAISSÉ

LES SALAIRES ET PRIMES DE **TOUTE LA CARRIÈRE** COMPTERAIENT (AU LIEU DES 25 MEILLEURES ANNÉES DANS LE PRIVÉ ET 6 DERNIERS MOIS DANS LE PUBLIC). LES **MOINS BONNES ANNÉES SERAIENT INTÉGRÉES** ET PÉNALISERAIENT SALARIÉS COMME FONCTIONNAIRES (PÉRIODES MAL PAYÉES, TEMPS PARTIELS, CHÔMAGE).

LE SYSTÈME PAR POINTS FAVORISERA LES **ASSURANCES INDIVIDUELLES ET LA CAPITALISATION.**

PLAFONNEMENT À **14 % DU PIB** POUR LES RETRAITES ALORS QUE LE NOMBRE DE RETRAITÉS VA FORTEMENT AUGMENTER, DONC BAISSÉ AUTOMATIQUE DES PENSIONS POUR TOUTES ET TOUS.

